

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent	: 1

Date de la convocation : Mercredi 19 Mars

L'an deux mille vingt-cinq, **le mercredi 26 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER, Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Jérôme GALINON a donné procuration à Bernard PROUST.
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Maryse CEREDE.
Éric GINESTET a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Elodie AUMONIER

**DÉLIBÉRATION N° 04/2025 RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Madame le rapporteur informe les conseillers des résultats suivants et propose l'affectation ci-dessous présentée :

FUNCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement de l'année 2024 (recettes de fctnmt24 - dépenses de fctnmt24) :	1 392 053,88 – 1 158 033,84	234 020,04 €
	Résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2024 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2024) :	258 408,82 + 234 020,04	492 428,86 €

INVESTISSEMENT	Résultat de la section d'investissement de l'année 2024 (recettes d'inv24 - dépenses d'inv24)	1 734 232,65 – 2 075 879,25	- 341 646,60 €
	Résultat de clôture d'investissement de l'année 2024 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2024) :	563 643,14 – 341 646,60	221 996,54 €

RESTES A REALISER 2023-2024	Dépenses	Concessions et droits similaires	1 500,00 €
		Bâtiments Publics	10 000,00 €
		Installations de voirie	2 655,20 €
		Autres Installations, matériels	1 000,00 €
		Matériel de bureau et informatique	1 303,04 €
		Mobilier	5 000,00 €
		Autres Immobilisations Corporelles	11 000,00 €
		Aménagement terrain en cours	102 791,70 €
		SOUS - TOTAL Dépenses	135 249,94 €
	Opérations	N°26 – Aménagement Cœur de village	164 651,49 €
		N° 32 – Rénovation énergétique SDF	6 000,00 €
		N° 36 – Rénovation AT : toiture + portail	45 860,00 €
		N° 37 – Aménagement Cœur de Village	346 773,50 €
		SOUS - TOTAL Opérations	563 284,99 €
TOTAL RAR 2024		698 534,93€	

BESOIN DE FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2024-2025	RAR 2024 - Résultat d'investissement de clôture	698 534,93 – 221 996,54	476 538,39 €
--	--	-------------------------	--------------

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2024	Pour financer les RAR, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068		476 538,39 €
	Report en section de fonctionnement (002) au BU 2025	Résultat de clôture de fonctionnement - virement 1068 pour les RAR 2024 soit, 492 428,86 – 476 538,39	15 890,47 €
	Report en section d'investissement (001) au BU 2025	Résultat de clôture d'investissement	221 996,54 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique :

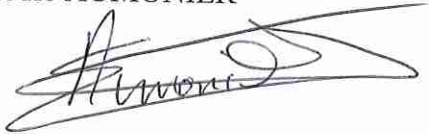
De l'affectation des résultats suivants :

- Financement des Restes à réaliser, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068 : **476 538,39 €**
- Report en section de fonctionnement (R002) au Budget Unique 2025 : **15 890,47 €**
- Report en section d'investissement (R001) au Budget Unique 2025 : **221 996,54 €**

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 26/03/2025

Elodie AUMONIER



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>